

# Annexe 5 : Constats d'affichage par huissier



**Corinne SAUNIER-GUINET**  
**Marine JANDON**  
*Huissiers de Justice associées*

---

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

LAN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE **Expédition**  
**VINGT-ET-UN DÉCEMBRE**

### **A LA REQUETE DE:**

SUEZ RV CENTRE EST SAS au capital de 15 593 496€ immatriculée au RCS LYON B 343 488 508 dont le siège social est 18 rue Félix Mangini à LYON 9e (RHONE) poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège, représenté par Monsieur Samuel FAGES Chef de projet Développement,

**Lequel me demande de constater l'affichage régulier de l'enquête publique relative à la pérennisation du site SUEZ à SATOLAS ET BONCE (38290),**

Déférant à cette réquisition,

**Je, Corinne SAUNIER-GUINET, Huissier de Justice associée au sein de la SELARL CHEZEAUBERNARD ISERE sise à la résidence de LA COTE SAINT ANDRE (38260) y demeurant 2 rue de la République, soussignée,**

Me suis transportée ce jour, à **13h00**, sur le site de SUEZ RV CENTRE EST - ISDND - à SATOLAS ET BONCE (38290),

Là où étant, en présence de Monsieur Samuel FAGES, Chef de projet Développement, j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE prescrite par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, pour une durée de 43 jours du 8 janvier 2024 au 19 février 2024 à 18h à SATOLAS ET BONCE (38290) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la Savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande de servitudes d'utilité publique autour de l'installation, est affiché visible et lisible de la voie publique, en divers endroits :

- A l'entrée du site et à l'entrée de la déchèterie à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 1 à 4 -

- Au rond-point de Grenay à SATOLAS ET BONCE (38290) en deux endroits,

- annexes 5 à 11 -

- Route de Satolas à SAINT LAURENT DE MURE (69720) en deux endroits,

- annexes 12 à 15 -

- Route de la Savanne Haut Bonce à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 16 & 17 -

- Route de la Ruelle à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 18 & 19 -

- Allée des Platanes à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 20 & 21 -

- en MAIRIE de SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 22 à 25 -

- en MAIRIE de COLOMBIER SAUGNIEU (69124),

- annexes 26 à 29 -

- en MAIRIE de SAINT LAURENT DE MURE (69720),

- annexes 30 à 33 -

- en MAIRIE de GRENAY (38540),

- annexes 34 à 38 -

- en MAIRIE de SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070),

- annexes 39 à 42 -

- en MAIRIE d'HEYRIEUX (38540),

- annexes 43 à 48 -

*Et de tout ce que dessus, j'ai Huissier de Justice susdit et soussigné, fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit,*

L'Huissier de Justice soussigné  
**Maître Corinne SAUNIER-GUINET**





**Corinne SAUNIER-GUINET**

**Marine JANDON**

*Huissiers de Justice associées*

---

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

---

Expédition

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE ET LE**

**DIX-HUIT JANVIER**

### **A LA REQUETE DE:**

SUEZ RV CENTRE EST SAS au capital de 15 593 496€ immatriculée au RCS LYON B 343 488 508 dont le siège social est 18 rue Félix Mangini à LYON 9e (RHONE) poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège, représenté par Monsieur Samuel FAGES Chef de projet Développement,

**Lequel me demande de constater l'affichage régulier de l'enquête publique relative à la pérennisation du site SUEZ à SATOLAS ET BONCE (38290) et ce, pour faire suite au procès-verbal de constat dressé le 21 décembre 2023,**

Déférant à cette réquisition,

**Je, Corinne SAUNIER-GUINET, Huissier de Justice associée au sein de la SELARL CHEZEAUBERNARD ISERE sise à la résidence de LA COTE SAINT ANDRE (38260) y demeurant 2 rue de la République, soussignée,**

Me suis transportée ce jour, sur le site de SUEZ RV CENTRE EST - ISDND - à SATOLAS ET BONCE (38290) et sur les lieux d'affichage,

Là où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

LAVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE prescrite par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, pour une durée de 43 jours du 8 janvier 2024 au 19 février 2024 à 18h à SATOLAS ET BONCE (38290) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la Savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande de servitudes d'utilité publique autour de l'installation, est affiché visible et lisible de la voie publique, sur différents lieux :

- A l'entrée du site et à l'entrée de la déchèterie à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 1 à 4 -

- Au rond-point de Grenay à SATOLAS ET BONCE (38290) en deux endroits,

- annexes 5 à 8 -

- Route de Satolas à SAINT LAURENT DE MURE (69720) en deux endroits,

- annexes 9 à 12 -

- Route de la Savane Haut Bonce à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 13 & 14 -

- Route de la Ruelle à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 15 & 16 -

- Allée des Platanes à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 17 & 18 -

- en MAIRIE de SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 19 à 22 -

- en MAIRIE de COLOMBIER SAUGNIEU (69124),

- annexes 23 à 26 -

- en MAIRIE de SAINT LAURENT DE MURE (69720),

- annexes 27 à 29 -

- en MAIRIE de GRENAY (38540),

- annexes 30 à 33 -

- en MAIRIE de SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070),

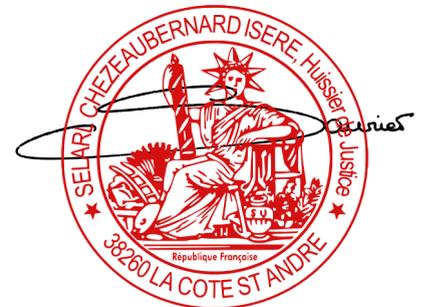
- annexes 34 & 35 -

- en MAIRIE d'HEYRIEUX (38540),

- annexes 36 à 43 -

*Et de tout ce que dessus, j'ai Huissier de Justice susdit et soussigné, fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit,*

L'Huissier de Justice soussigné  
**Maître Corinne SAUNIER-GUINET**





**Corinne SAUNIER-GUINET**

**Marine JANDON**

*Huissiers de Justice associées*

---

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

---

Expédition

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE ET LE**

**VINGT FÉVRIER**

### **A LA REQUETE DE:**

SUEZ RV CENTRE EST SAS au capital de 15 593 496€ immatriculée au RCS LYON B 343 488 508 dont le siège social est 18 rue Félix Mangini à LYON 9e (RHONE) poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège, représenté par Monsieur Samuel FAGES Chef de projet Développement,

**Lequel me demande de constater l'affichage régulier de l'enquête publique relative à la pérennisation du site SUEZ à SATOLAS ET BONCE (38290) et ce, pour faire suite aux procès-verbaux de constat dressés le 21 décembre 2023 et le 18 janvier 2024,**

Déférant à cette réquisition,

**Je, Corinne SAUNIER-GUINET, Huissier de Justice associée au sein de la SELARL CHEZEAUBERNARD ISERE sise à la résidence de LA COTE SAINT ANDRE (38260) y demeurant 2 rue de la République, soussignée,**

Me suis transportée ce jour, sur le site de SUEZ RV CENTRE EST - ISDND - à SATOLAS ET BONCE (38290) et sur les lieux d'affichage,

Là où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

LAVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE prescrite par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-12-03 du 8 décembre 2023, pour une durée de 43 jours du 8 janvier 2024 au 19 février 2024 à 18h à SATOLAS ET BONCE (38290) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST relative à la création d'un nouveau casier de stockage de déchets non dangereux et d'un nouveau casier de stockage de déchets inertes implantés route de la Savanne 38290 Satolas-et-Bonce et la demande de servitudes d'utilité publique autour de l'installation, est affiché visible et lisible de la voie publique, sur différents lieux :

- A l'entrée du site et à l'entrée de la déchèterie à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 1 à 4 -

- Au rond-point de Grenay à SATOLAS ET BONCE (38290) en deux endroits,

- annexes 5 à 8 -

- Route de Satolas à SAINT LAURENT DE MURE (69720),

- annexes 9 & 10 -

- Route de la Savane Haut Bonce à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 11 & 12 -

- Route de la Ruelle à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 13 & 14 -

- Allée des Platanes à SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 15 & 16 -

- en MAIRIE de SATOLAS ET BONCE (38290),

- annexes 17 à 20 -

- en MAIRIE de COLOMBIER SAUGNIEU (69124),

- annexes 21 à 24 -

- en MAIRIE de SAINT LAURENT DE MURE (69720),

- annexes 25 à 27 -

- en MAIRIE de GRENAY (38540),

- annexes 28 à 31 -

- en MAIRIE de SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070),

- annexes 32 à 34 -

- en MAIRIE d'HEYRIEUX (38540),

- annexes 35 à 37 -

*Et de tout ce que dessus, j'ai Huissier de Justice susdit et soussigné, fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit,*

L'Huissier de Justice soussigné  
**Maître Corinne SAUNIER-GUINET**

